

A-J10.01 • CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ÉCRIT ÉLECTRONIQUE, ASPECTS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES, GESTION DES CONTENTIEUX (1 J)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Fournir les bases indispensables à une bonne compréhension des enjeux juridiques et judiciaires de la dématique des processus et de l'évolution vers le « zéro papier », en un mot la dématique.

A QUI S'ADRESSE LA FORMATION ?

- Aux DSI, aux responsables de la sécurité, aux responsables informatiques, aux chefs de projet de conformité, aux juristes d'entreprise, aux chefs de projets d'archivage électronique, aux archivistes, aux directeurs financiers, aux risk managers et aux directions métiers
- Aux fournisseurs de matériels et logiciels désirant former leurs propres équipes de vente et d'avant-vente.

Résumé de la formation ?

Les concepts juridiques liés à la preuve, et le contexte judiciaire du règlement des litiges, est souvent mal connu. La formation décrypte l'ensemble de ces sujets sous un angle à la fois technique et juridique pour les rendre accessibles à tous les acteurs de l'entreprise, et leur permettre de mieux qualifier et appréhender les situations liées à la dématique qu'ils ont à connaître dans leur vie de tous les jours.

CONTENU DE LA FORMATION

1. Les conditions de validité de l'écrit électronique

- Comprendre la notion d'écrit « en droit »
- Nécessité d'un écrit pour des raisons de preuve ou pour des raisons de validité

2. La signification de la notion de « preuve » selon les pays et les juridictions

- Vision anglo saxonne, autres pays
- Les différentes approches selon les juridictions (pénales, civiles, commerciales, administratives)

3. Valeur probante des documents numérisés

- Solutions législatives étrangères
- Solution pénale spécifique en France
- Comment régler la question en l'absence de texte ?

4. Signature électronique, signature tablette

- Articulation entre les aspects juridiques de la signature électronique et la réalité de la pratique
- La signature tablette est-elle une signature ?
- Comment évaluer de façon quantitative une signature électronique : la méthode RACINE/EIFISA

5. Comment concevoir un processus numérique pour assurer la valeur probante des documents et des informations gérées

- L'analyse de risque dans le contexte considéré et la nécessité de détecter les risques judiciaires sériels
- Les différentes manières de se pré-constituer un dossier permettant de prouver la fiabilité du processus
- Evaluation quantitative de la fiabilité du processus par la méthode RACINE/EIFISA

6. Le traitement judiciaire d'un contentieux portant sur une preuve numérique

- Relation avec les experts : comment se déroule une expertise judiciaire
- Intérêt de la convention de preuve
- Nécessaire implication des acteurs de la sécurité et de la conformité